

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°35/2021

Séance Ordinaire du 2 juin 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un le deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : CRUANAS Pauline

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procuration : BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absent : /

Date de la convocation :

27 mai 2021

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
 7.10.2 Autres

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Trésorier de Rivesaltes a transmis un état de produits communaux à soumettre pour décision d'acceptation en non-valeur. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Trésorier n'a pu aboutir via les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 10 821,78 €. Monsieur le Maire précise que ces titres concernent des loyers impayés, le service des repas, des ordures ménagères, des produits de gestion courante et que leur admission en non-valeur a pour objet de les faire disparaître de la comptabilité. Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en question.

Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Objet	Non-Valeur (€)	
2015	T-269	752	loyer	600,00	
2011	T-69	7067	service des repas	297,60	
2012	T-356	758	produits divers gestion courante	31,15	
2011	T-390	70878	ordures ménagères	172,05	
2011	T-375	758	produits divers gestion courante	30,67	
2011	T-345	752	loyer	256,99	
2011	T-306	752		143,48	
2011	T-421	752		580,00	
2017	T-19	752		50,19	
2014	T-255	752		379,37	
2014	T-271	752		650,00	
2014	T-324	752		650,00	
2014	T-456	70878		ordures ménagères	189,00
2014	T-194	752		loyer	298,70
2014	T-406	758		produits divers gestion courante	1 282,16
2014	T-222	758	produits divers gestion courante	1 858,61	
2014	T-141	752	loyer	150,00	
2014	T-140	752		150,00	
2014	T-439	70878	ordures ménagères	93,00	
2012	T-262	752	loyer	450,00	
2012	T-263	752		450,00	
2012	T-264	752		450,00	
2012	T-265	752		450,00	
2012	T-20	752		279,62	
2012	T-260	752		129,73	
2012	T-259	752		129,73	
2012	T-257	752		129,73	
2012	T-261	752		450,00	
2012	T-542	70878		ordures ménagères	40,00
TOTAL				10 821,78	

Vu le CGCT,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Rivesaltes,

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'admission en non-valeur des recettes telles que listées ci-avant pour un montant total de 10 821,78 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4878050533 dressée par le comptable public ;

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO